



FNEC-FP FO

Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Force Ouvrière

FO-ESR (SNPREES-FO et Supautonome-FO)

Bourse du Travail, 1^{er} étage - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – tél. : 06 05 41 55 15 – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/>

Comité technique de l'UJM du 5 juillet 2018

Notes de compte rendu

Avis sur la « cartographie des métiers »	1
Validation du nouveau cadre sur le télétravail	1
Nouvelle configuration de la reprographie	2
Questions diverses	2
Poste PRAG-PRCE en Génie mécanique à l'IUT	2
RIFSEEP, question FO : où en est-on du travail sur l'élaboration de la grille des primes IFSE ?	3

Avis sur la « cartographie des métiers »

La direction de l'UJM a envisagé de mettre en place une description particulière des différents postes et des différentes fonctions à l'UJM, ce qu'elle appelle les « métiers ».

Intervention FO :

Pour nous une telle cartographie n'est absolument pas nécessaire. Il existe déjà des « cartographies » avec des référentiels nationaux. Surtout, ce genre de démarche participe de la même logique que celle qui gouverne le RIFSEEP : il s'agit d'individualiser les postes et les fonctions, comme le montrent des expressions telles que « adaptation individuelle de la fiche métier en fonction de l'activité au sein d'un même métier », « Prise en compte de la spécificité individuelle dans la fiche de poste », « Adéquation avec [...] les spécificités internes » ou, mieux encore, « description des besoins institutionnels sans tenir compte du statut, du corps et du grade ».

Comme on le voit, cette logique de définition de « métiers », d'individualisation des fonctions, comme s'il y avait une « fonction publique UJM » est donc complètement contradictoire avec les principes fondateurs de la fonction publique, où ce sont les statuts, les corps, les grades, les BAP nationales, qui déterminent les fonctions occupées ainsi que les rémunérations afférentes.

Cette cartographie est donc une attaque contre les droits et garanties du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des corps. En conséquence nous voterons contre.

Vote FO : contre.

Validation du nouveau cadre sur le télétravail

Présentation de l'expérimentation sur le télétravail, qui a été faite de manière mesurée et prudente. Les représentants FO ont participé à plusieurs des groupes de travail relatifs au télétravail. Ils se félicitent d'avoir globalement été écoutés à ce sujet.

Du point de vue général le télétravail est d'abord mis en œuvre pour économiser des locaux ou demander plus de travail à ceux qui se trouvent en télétravail (travail « au forfait ») et il n'est pas

prévu de contribution à la mise en place de l'équipement pour le télétravail lorsque celui-ci se passe au domicile.

À l'UJM, des garanties sont données concernant les équipements matériels, qui ne peuvent être à la charge des personnels, des garde-fous ont été mis, en terme de maxima de journées (1 journée), de demi-journées de travail, de minimum de présence sur le lieu de travail (2 jours minimaux de présence), de télétravail de préférence en télécentre ou administration, de protection du mercredi.

Intervention FO :

Les modalités de définition de la mise en œuvre de l'expérience du télétravail nous paraissent satisfaisantes, avec un avancement réellement négocié et très prudent. Le cadre proposé nous paraît acceptable. Nous serons bien entendu très vigilants sur le contenu précis de la future « charte du télétravail » ou du document de cadrage qui sera produit à ce sujet et qui, on l'espère, aura un autre intitulé.

Vote FO : pour.

Nouvelle configuration de la reprographie

La reprographie était jusqu'ici un service central autonome rattaché directement à la DGS. Ce service serait intégré dans le sous-service « logistique » de la direction du Patrimoine de l'UJM.

Intervention FO :

Dans la présentation de la DIRPAT (direction du patrimoine) sur le site de l'UJM, il est indiqué :

« Cette direction a pour missions de :

- Maintenir en parfait état de fonctionnement et de sécurité le patrimoine universitaire (entretien, réparations, maintenance, etc.)
- Suivre son adaptation aux besoins (aménagement, etc.)
- Assurer son exploitation et sa gestion (marchés de nettoyage, de chauffage, électricité, eau, etc.)

Conduire son développement immobilier (constructions, etc.). »

Il n'y a rien là qui soit en rapport avec la reprographie, il y a donc a priori discordance entre les missions de la DIRPAT et la reprographie.

Celle-ci était jusqu'ici un service réellement central, en devenant une simple entité de la logistique il est à craindre qu'elle ne devienne un service très annexe.

En outre cette réorganisation n'est pas une demande des personnels de la reprographie, peut-être vaudrait-il mieux partir des demandes des personnels plutôt que de mettre en œuvre des réorganisations venues d'en haut.

Vote FO : contre.

Questions diverses

Poste PRAG-PRCE en Génie mécanique à l'IUT

Question FO :

Un poste n'a pas été remplacé à la suite d'un départ en retraite, les collègues en poste ont déjà très surchargés (au loin 1,5 fois leur service statutaire de 384 H), il n'est plus possible de continuer comme ceci dans la mesure où les vacataires spécialisés dans le domaine considéré ne sont pas légion et qu'il n'est plus possible d'en trouver, il y a vraiment des spécificités liées au domaine du génie mécanique et à ses sous-spécialités. Ceci met en cause la bonne effectuation du PPN tel que garanti par les CPN. Quelle solution ? N'est-il pas urgent d'intervenir pour débloquer un poste ?

- Réponse de la présidence :

Pour nous il y a eu échange avec la direction de l'IUT, cette demande n'est pas remontée de manière prioritaire, nous allons en reparler à la direction, on ne peut pas aller plus loin dans notre réponse.

RIFSEEP, question FO : où en est-on du travail sur l'élaboration de la grille des primes IFSE ?

Réponse de la présidence :

- On va continuer le travail dans les GT dans les mois qui viennent ;
- Une enveloppe de 200 000 euros supplémentaires a été votée par le CA pour 2019, dont la délivrance est bien sûr conditionnée à l'avancement des propositions du GT.

###